

École Française de Luanda

Compte-rendu

Objet	Réunion du Conseil d'Administration AEFL
Date	16/01/2019 – 17h00
Local	AMBASSADE DE FRANCE EN ANGOLA
Participants	Carla BANEGAS, Pierre DUJARDIN, Osvaldo INGLES DE SOUSA, Cyril CHAMPIGNY, Vladimir CAPINDISSA.
Invités :	Mathilde DASSONVILLE, Sylvain ITTE (Ambassadeur de France en Angola), Jean-Michel BLETTERY (Proviseur), Yves PIRON (DAF), Sébastien VITTET (COCAC).
Excusés :	Pascal GUERINEAU (Directeur Primaire), Nellyana ROLLAND, Marc ECOFFET.

Item	Description / Conclusion - Action	vote
1	Composition du CA	
	Approbation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration : Mathilde DASSONVILLE en remplacement de Mme Christine de DECKER démissionnaire. Désignation d'un nouveau secrétaire : Mathilde DASSONVILLE Désignation d'un vice-président : Cyril CHAMPIGNY	Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0
2	Composition des nouvelles instances prévues aux nouveaux statuts	
	Rappel par M. l'Ambassadeur de la composition des deux nouvelles instances prévues aux statuts : Le Conseil Fiscal : composé de 7 membres désignés : le président du CA, le trésorier du CA, le COCAC, le Conseiller Consulaire et 3 représentants des entreprises Françaises implantées à Luanda. Ces représentants sont désignés par le Conseil de gestion sur proposition du CA. Sont proposés : Mr David Ducognon (Total), Mr Nicolas De Braquilanges (Technip), Mr Jacques Lemeur (Castel), Mr Xavier Colignon (CMA CGM) en cas de non acceptation d'un des trois précédents. Le Conseil de gestion : composé de 9 membres : Mr l'Ambassadeur de France en Angola, le COCAC, le président du CA, le vice-président du CA, le trésorier du CA, le secrétaire du CA, 2 représentants de l'administration Française désignés par Mr L'Ambassadeur (sont désignés le conseiller économique de l'Ambassade et le directeur de	



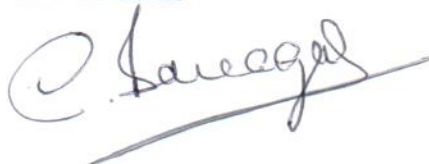
	l'Alliance Française), et 1 représentant des entreprises Françaises en Angola, nommé par l'Ambassadeur de France.	
3	Proposition du budget 2019	
	<p>L'Ambassadeur de France expose les pistes de travail obtenues de l'AEFE concernant les difficultés qu'engendrerait un remboursement de la dette sur 5 ans seulement.</p> <p>Par ailleurs, 2 enseignants au statut d'expatrié seront remplacés par 2 enseignants au statut de résident à la rentrée, ce qui alourdit encore les charges de l'Établissement. L'AEFE a consenti à prendre en charge leur coût à hauteur 59%.</p> <p>L'ISVL (indemnité Sujétion Vie Locale) des résidents va également baisser, ce qui contribuera également à alléger les charges de l'Établissement.</p> <p>Pour mémoire, l'Indemnité de Résidence (IRE) des fonctionnaires titulaires du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a baissé de 15% au 01/01/2018 et de 13% au 01/01/2019.</p> <p>Présentation par le Trésorier du CA de 3 scénarios de budget sur la base de l'application de différents taux de change, et en respectant un échelonnement de la dette acceptable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Avec ce budget, l'école impute sur les frais d'écolage le taux au 01/01/2019 (365 dont Spread de 3%) sans remise ou différé sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2018-2019 (contre 297 pour le T1) et elle ne baisse que modérément les tarifs pour la rentrée de Septembre (-100 €). Cela permettrait de dégager un bénéfice certain (non taxable) qui permettrait de tenir nos engagements et rembourser 1.500 K€ de dettes sur 2019. Retour à 3,4 mois de trésorerie disponible pour le financement de nos dépenses courantes. 2) Avec ce budget, l'école imputerait sur les frais d'écolage du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 18-19 le taux du 01/08/18 (311 dont Spread de 3%) d'où une remise de 15% (contre 297 pour le T1 ; hausse de 4,2% vs. T1 2018-2019). Cette remise baisserait à 7,5% sur le 3^{ème} trimestre (taux de 338). Elle baisserait les tarifs pour la rentrée de Septembre de l'ordre de 200 € par trimestre. Cela permettrait de dégager un bénéfice moindre (toujours non taxable) qui permettrait de rembourser 1.000 K€ de dettes sur 2019, soit une tendance au remboursement à 7 ans de l'emprunt de l'AEFE. Retour à 3,4 mois de trésorerie disponible pour le financement de nos dépenses courantes. 3) Avec ce budget, l'école imputerait sur les frais d'écolage du 2^{ème} trimestre le taux au 01/09/18 (332 dont Spread de 3%) d'où une remise de 9% (Augmentation de 11,6%) et elle appliquerait une remise de 4,5% sur le 3^{ème} trimestre pour faire remonter le taux à 349. Il y aurait une baisse de tarifs pour la rentrée de Septembre de l'ordre de 150 € par trimestre. Cela permettrait de dégager un bénéfice acceptable (non taxable car report de déficit) qui permettrait de rembourser 1.200 K€ de dettes sur 2019, soit une tendance au remboursement à 6 ans de l'emprunt de l'AEFE. Retour à 3,5 mois de trésorerie disponible pour le financement de nos dépenses courantes. <p>Les membres présents s'accordent tous pour dire que les propositions 1 et 3 feraient peser des charges beaucoup trop importantes sur les familles. Ce n'est pas la direction que souhaitent prendre les membres du CA.</p>	



	<p>Il est décidé d'adopter le scénario 2 mais avec un lissage sur T2 et T3 en les mettant à la même valeur soit à un taux moyen de 324 pour ces deux trimestres afin de proposer, dans toute la mesure du possible, une certaine stabilité aux familles.</p> <p>Conformément aux nouveaux Statuts, ce projet de budget sera présenté au Conseil fiscal pour avis, puis soumis à l'approbation du Conseil gestion avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour validation.</p>	
4	Calendrier prévisionnel	
	<p>Conseil de gestion : réunion jeudi 24 janvier 2019 à 17H30 à l'Ambassade Objet : constitution et nominations</p> <p>Conseil fiscal : réunion jeudi 24 janvier 2019 à 18H00 à l'Ambassade. Objet : Avis sur le budget et les frais de scolarité proposés par le CA</p> <p>Conseil de gestion : réunion jeudi 24 janvier 2019 à 18H00 à l'Ambassade Objet : validation du budget arrêté par le CA après avis du conseil fiscal</p> <p>Assemblée Générale (Adoption du budget et des frais d'écolage) : Date prévisionnelle du samedi 16 mars 2019.</p>	
5	Voyage des élèves de seconde à Barra Do Kwanza (février 2019)	
	<p>Accord de la participation financière du lycée à hauteur de 454.000 AOA pour ce séjour (la participation des familles s'élevant à 90.000 AOA).</p>	<p>Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0</p>

Séance levée à 19H30

La Présidente



La Secrétaire

